

Séance du 17 juillet 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 11 juillet 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire et président de séance ; Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, M. Neys, M. Ugalde, M. Lacassagne, Mme Duhart, Mme Castel, Mme Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, M. Salducci, M. Pocq, M. Arcouet, M. Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mme Brau-Boirie, Mme Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mme Belbaraka, Mme Destin, M. Boutonnet, M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Capdevielle, Mme Picard-Felices, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto, M. Iriart, M. Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Candillier à Mme Taieb, Mme Aragon à Mme Capdevielle, M. Bergé à M. Etcheto.

SECRETAIRE : Mme Bensoussan.

-oOo-

Madame Castel présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Musée Bonnat-Helleu – Prêt d'une feuille d'après Pierre Paul Rubens au Kunst- und Ausstellungshalle der Bundesrepublik Deutschland de Bonn.

La Kunst- und Ausstellungshalle der Bundesrepublik Deutschland de Bonn organise, en 2015 (6 février – 25 mai), une exposition consacrée à l'influence de l'œuvre de Michel-Ange sur l'art européen « Der Göttliche. Michelangelo als Inspiration ».

Afin de marquer le 450^e anniversaire de la mort de Michelangelo Buonarroti, dit Michel-Ange (1475-1564), la Kunst- und Ausstellungshalle der Bundesrepublik Deutschland de Bonn présentera, au travers d'une sélection d'œuvres (dont celles de l'artiste), un nouveau regard sur l'influence du maître sur l'art occidental depuis le XVI^e siècle.

À cette occasion, le musée Bonnat-Helleu a été sollicité pour le prêt du dessin suivant :

Pierre Paul Rubens, d'après
(Siegen, 1577 – Anvers, 1640)
Hercule
plume, encre brune et rehauts de gouache blanche
37,7 x 24,1 cm
inv. CMNI 3133
valeur d'assurance : 7 000 Euros

Il est demandé au conseil municipal :

- d'accepter ce prêt, étant entendu que les frais de transport, de convoiement, d'emballage et d'assurance sont assumés directement par le musée emprunteur, dans les conditions déterminées par la Direction Générale des Patrimoines dans le cadre des prêts inter-musées,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prêt correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.